



DISCOURS  
DU  
VICE PRESIDENT  
DU  
CONSEIL DES MINISTRES  
DU LIBAN,  
S.E. M. ISSAM FARES

A L'OCCASION DE LA 59<sup>ème</sup> SESSION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES

NEW YORK  
MERCREDI 22 SEPTEMBRE, 2004

VERIFIER A L'AUDITION

Permanent Mission of Lebanon to the United Nations  
866 United Nations Plan, Suite 531, New York, NY. 10017

Monsieur le Président,  
Membres de l'Assemblée  
Mesdames, Messieurs,

Il me plait, en tant que président de la délégation libanaise à l'Assemblée générale, de vous féliciter pour votre élection en tant que président de l'Assemblée générale de l'ONU dans sa 59<sup>ème</sup> session. Tout en vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement de votre tâche, je voudrais vous exprimer ma gratitude pour le soutien de votre pays, qui permet à la communauté libanaise au Gabon de jouir de votre hospitalité.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur Monsieur Julian Hunt pour sa présidence efficace de la 58' session.

Quant à son excellence le secrétaire général Monsieur Kofi Annan, il mérite notre respect pour les efforts qu'il déploie en vue d'instaurer la paix, la sécurité et la justice dans le monde, objectifs que s'était fixé l'ONU.

Monsieur, le président,  
Des années durant, et du haut de cette tribune nous avons demandé le soutien de l'Organisation internationale. Et cette organisation a toujours été à nos côtés prenant des décisions en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban. Nous nous devons de remercier l'ONU qui a envoyé la FINUL à nos frontières avec Israël et qui nous a assuré son soutien à travers ses agences spécialisées.

Mais aujourd'hui nous nous adressons du haut de cette tribune alors que notre pays a recouvré sa vitalité et a retrouvé sa place dans le concert des nations.

En effet nous sommes passés :

De la destruction à la reconstruction

Du pouvoir des milices au pouvoir de l'Etat

De l'anarchie à la stabilité

De la division à l'unité.

Dans les années 1970 et 1980, le mot "libanisation " "était synonyme d'anarchie, de massacres et de conflit général, alors qu'aujourd'hui la libanisation a regagné sa pureté, son sens original, comme terme reflétant la démocratie, la liberté, le pluralisme, le consensus et l'acceptation de l'autre.

Monsieur, le président

Le Conseil de sécurité a adopté au début de ce mois, la résolution 1559 concernant le Liban. Cette résolution a deux dimensions l'une régionale et l'autre locale. Concernant la portée régionale, la résolution appelle le retrait de toutes les forces étrangères qui y demeurent

Il existe des forces israéliennes qui occupent toujours une partie du Liban (les hameaux de Chébaa et trois localités). Et nous demandons avec vous le retrait immédiat de ces forces. Et demandons aussi du haut de cette tribune l'arrêt immédiat de la violation quotidienne par l'aviation israélienne de notre espace aérien.

Il existe aussi des forces syriennes présentes au Liban à la demande et avec l'approbation du gouvernement libanais. Conformément à des conventions signées entre le Liban et la Syrie, le Liban considère que la présence de ces forces est nécessaire tant que la situation sécuritaire dans la région le requiert

Il est à noter que le Liban ne voudrait d'aucuns soldats étrangers sur son sol. Et s'il existe un différend entre le Liban et l'ONU, quand à ce volet de la résolution, ce différend réside tout simplement dans le timing du retrait et non pas au niveau du principe du retrait. Le timing est une question qui est en perpétuelle discussion entre les deux gouvernements libanais et syrien, et ce selon l'appréciation des deux pays de l'évolution de la situation sécuritaire dans la région.

Notons, que le Liban soutient la résistance nationale qui a joué un rôle important dans la libération du sud de l'occupation israélienne.

Quant à la dimension interne de la résolution concernant l'amendement de la Constitution, nous la considérons comme une ingérence inacceptable et non appropriée dans nos affaires internes. Notre Constitution promulguée en 1926 est sans doute la plus ancienne constitution démocratique au Moyen-Orient. Et si les parlements qui se sont succédés ont à plusieurs reprises amendé cette Constitution, ils l'ont toujours fait conformément au mécanisme prévu par la Constitution et à la majorité absolue.

Le Liban est un pays démocratique qui respecte le droit international et les valeurs et les principes qui en découlent. Mon pays a contribué en tant que membre fondateur à la création de l'Organisation internationale en 1945 et a joué un rôle prépondérant dans la mise en place de la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Le Liban s'est aussi battu du haut de cette tribune contre tous les mouvements destructeurs qui entraver la marche de la civilisation et l'évolution du genre humain.

Nous voilà aujourd'hui aux côtés de l'Organisation internationale dans sa lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. D'autant plus que le Liban a connu les affres du terrorisme, les massacres d'innocents, les malheurs des enlèvements et des tortures, c'est pour cela qu'il a pris une position ferme contre le terrorisme. Le Liban s'oppose aussi à ceux qui ne distinguent pas entre le terrorisme et le militantisme pour la libération et l'indépendance.

Il ne fait aucun doute que certaines parties accusent de terrorisme tous ceux qui luttent en vue de recouvrer un droit national volé.

La libération nationale est un droit et un honneur, elle est légitime, tandis que le terrorisme est un crime et une lâcheté, il est condamnable.

Monsieur le président,

Le Liban a recouvré sa stabilité et sa liberté. Il n'est pas là pour une demande spécifique, il est là pour demander aux Nations unies une attention particulière pour la région dont il fait partie. La région vit une situation bouillonnante et explosive, et regarde les Nations Unies pour lui rétablir la paix, car elle est l'organisation qui bénéficie de la légalité internationale et seule à même d'assurer la stabilité et la paix.

Partant de là le Liban demande de l'Organisation internationale de :

1. Multiplier les efforts en vue de résoudre le problème du Moyen-Orient, et ce à travers l'application de ses résolutions concernant : le retrait d'Israël des territoires occupés en 1967, la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain, le droit au retour des réfugiés palestiniens dans leur territoire. Plus l'application de ces résolutions est retardée et plus la situation se complique et le Moyen-Orient est plongé dans le cercle vicieux de la violence et des guerres.
2. Assumer sa responsabilité pour le maintien de la stabilité, de l'unité et de la paix en Irak. Les Irakiens ont beaucoup souffert des affres de la guerre et méritent fortement le soutien de la communauté internationale pour qu'ils puissent reconstruire un pays démocratique, libre et souverain.
3. Aider le Moyen-Orient, berceau des trois religions monothéistes, à trouver un nouvel ordre basé sur la justice et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, un ordre qui interdit la course aux armements, un ordre qui s'engage à faire du Moyen-Orient, une région dépourvue d'armes de destruction massive.

4. Encourager la formation d'organisations et d'associations civiles comme un premier pas nécessaire au processus de réformes et de démocratisation. Car il est difficile d'édifier des systèmes démocratiques sans la société civile pluraliste et diversifiée. En effet la démocratie repose sur les partis politiques, les syndicats, les clubs et diverses associations humanitaires. Sans la société civile et ses organisations, il est vain de parler de démocratie et de réformes.

Monsieur le président,

Le Liban dans sa dimension régionale possède une vision claire pour la région, et par ce fait a un rôle déterminant à jouer dans l'élaboration d'une civilisation orientale qui puise ses sources dans le christianisme et l'islam. Et le Liban dans sa dimension internationale, dépasse sa superficie et le nombre de ses habitants, grâce à sa diaspora présente dans les quatre coins du globe et il est fier par ce fait de montrer la vitalité et l'esprit créatif et innovateur de son peuple, tandis que d'autres sont fiers de répartir leurs années et d'exporter leurs amies.

Monsieur le président,

Le Liban soutient l'Organisation des Nations Unies car sa vision de l'Homme et de son destin est universelle. Mon pays à travers sa longue histoire a beaucoup souffert, sans doute à cause de son ouverture, de son universalité, de sa liberté et de ses dons dans tous les domaines. Et parce que le Liban a beaucoup donné, le Liban mérite beaucoup.

En définitive, je souhaite à l'Assemblée générale et aux commissions qui en découlent plein succès en traitant tous les points présents à l'ordre du jour, en vous affirmant que le Liban va y participer activement pour servir les objectifs de cette organisation qui est la seule garante des libertés, de la démocratie et de la paix dans le monde.